

<http://jesuschristenfrance.fr/france-europe-et-christianisme/article/des-eveques-pretres-et-universitaires-corrigent-la-declaration-du-pape-francois>

Des évêques, prêtres et universitaires corrigent la déclaration du Pape François sur la Sainte Communion



- France, Europe et Christianisme -
Date de mise en ligne : samedi 17 septembre 2022

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Des évêques, prêtres et universitaires corrigent la déclaration du Pape François sur la Sainte Communion

« Une récente déclaration papale semble ouvrir la porte à la Sainte Communion pour les politiciens pro-avortement tels que Nancy Pelosi

16 sept. 2022

(LifeSiteNews) - Quatre évêques, plusieurs prêtres et de nombreux érudits catholiques ont signé une déclaration réprimandant le pape François pour une récente déclaration sur la réception de la Sainte Communion, selon laquelle "tout le monde est invité au souper des noces de l'Agneau (Ap 19:9). Pour être admis à la fête, tout ce qui est requis est le vêtement de noces de la foi qui vient de l'audition de sa Parole. Le Pape a écrit ces mots dans sa Lettre apostolique du 29 juin sur la liturgie, *Desiderio desideravi*, mais pour les signataires de cette nouvelle déclaration (voir texte intégral ci-dessous), il a omis le "sujet essentiel de la repentance pour le péché pour la digne réception de l'Eucharistie."

Par conséquent, les paroles papales sur le "vêtement de la foi" comme seule exigence pour la réception de la Sainte Communion, "contredisent [] la foi de l'Église catholique", comme l'ont écrit les auteurs. Ils expliquent :

L'Église catholique a toujours enseigné que pour recevoir la Sainte Eucharistie dignement et sans péché, les catholiques doivent recevoir l'absolution sacramentelle, si possible, pour tous les péchés mortels qu'ils peuvent avoir commis et obéir à toutes les autres lois de l'Église concernant la réception de l'Eucharistie (comme, par exemple, les lois concernant le jeûne avant la réception de l'Eucharistie).

Si une confession sacramentelle n'est pas possible, mais que la réception de la Sainte Communion est urgente (comme pour un prêtre célébrant la messe), le sacrement de pénitence doit être recherché le plus tôt possible après, et le pénitent doit avoir une contrition parfaite pour ses péchés mortels. En citant abondamment les documents du Concile de Trente, les signataires précisent également que les enseignements tels que présentés dans le document du pape François ont déjà été condamnés comme hérésie. "L'affirmation", écrivent-ils, "que la foi est la seule exigence pour une réception digne de la Sainte Eucharistie a été condamnée par le Concile de Trente comme une hérésie".

Ce faux enseignement pourrait devenir plus important maintenant à ce moment historique. Ce n'est qu'en mai qu'un évêque américain - l'archevêque Salvatore Cordileone - a publiquement interdit à Nancy Pelosi, la présidente de la Chambre des représentants, de recevoir la sainte communion parce qu'elle défie l'enseignement de l'Église contre l'avortement. "Un législateur catholique", écrivait-il alors, "qui soutient l'avortement provoqué, après avoir connu l'enseignement de l'Église, commet un péché manifestement grave qui est une cause de scandale des plus graves pour les autres.

Il semble presque que le document du pape François de juin 2022 soit une réponse à cette décision diocésaine, déclarant maintenant que la foi seule suffit pour recevoir la sainte communion.

Comme le souligne la nouvelle déclaration, "le jour de la publication de *Desiderio desideravi*, le pape François a reçu en audience Nancy Pelosi, la présidente de la Chambre des représentants des États-Unis", et ce jour-là, elle a reçu

la sainte communion lors d'une messe papale en Saint-Pierre, présidée par le pape François, "provoquant ainsi un scandale pour les catholiques du monde entier", selon les termes du communiqué. Le texte continue : "Interrogé sur sa réception illégale de la communion, le pape François n'a exprimé aucune désapprobation à son égard. Au lieu de cela, il a répondu en disant : "Quand l'Église perd sa nature pastorale, quand un évêque perd sa nature pastorale, cela cause un problème politique. C'est tout ce que je peux dire." Cette réponse réprimande l'archevêque Cordileone pour son application justifiée du canon 915."

Parmi les signataires de cette nouvelle déclaration figurent Mgr Joseph E. Strickland, Mgr André Gracida, Mgr Athanasius Schneider, Mgr Robert Mutsaerts, le Père Gerald E. Murray, le Père James Altman, le Père John Lovell et plusieurs autres prêtres, ainsi que des universitaires bien connus. des professeurs tels que le professeur Claudio Pierantoni, le Dr John Lamont, le Dr Peter Kwasniewski, le professeur Anna Silvas, le Dr Anthony Esolen, le professeur John Rist et le professeur Paolo Pasqualucci. Parmi les érudits catholiques, on trouve Julia Meloni et George Neumayr. John-Henry Westen et Liz Yore de LifeSite ont également signé le document.

La nouvelle déclaration des ecclésiastiques et des érudits renvoie également au Code de droit canonique, en particulier au can. 915 (et plus), qui établit les mêmes règles sur la digne réception de la Sainte Communion que celles présentées ci-dessus. Les signataires déclarent :

Le but de ces canons est d'empêcher le péché grave de la part de la personne recevant indignement l'Eucharistie, d'empêcher le scandale et d'empêcher la profanation du sacrement par une telle réception indigne. Ces canons sont toujours en vigueur. Elles ne peuvent être valablement abrogées, car leur contenu exprime la loi divine concernant l'Eucharistie qui est enseignée dans les Saintes Écritures et la Sainte Tradition.

En un sens, on pourrait voir dans cette nouvelle déclaration du Pape François, sur la foi comme seule condition pour recevoir la Sainte Communion, une articulation et une déclaration sommaire de son pontificat. Très tôt, à partir de 2014 , il a promu l'idée de donner la Sainte Communion aux divorcés remariés impénitents ; puis il a ouvert l'idée que les protestants suivent leur propre conscience lorsqu'ils décident de recevoir la sainte communion.

En outre, le pape a encouragé les catholiques pro-avortement à recevoir la sainte communion et a même appelé l'avocat pro-LGBT , le père James Martin, SJ, en tant que conseiller du Vatican. Dans tous ces cas, le Pape permet aux catholiques de recevoir la Sainte Communion qui violent objectivement les lois et les enseignements de l'Église, promouvant ainsi le relativisme moral.

LifeSite a demandé au professeur Claudio Pierantoni, l'un des signataires de cette nouvelle déclaration, de commenter les paroles papales à la lumière du cas susmentionné de Nancy Pelosi. Il a écrit :

Nous avons jugé nécessaire de publier cette déclaration car cette erreur peut conduire à un grand scandale, comme celui d'admettre à la Communion des politiciens qui approuvent publiquement l'avortement, ou même le promeuvent directement par leurs actions. C'est précisément ce qui s'est passé récemment aux États-Unis, après la décision de la Cour suprême qui a annulé l'infâme Roe contre Wade, lorsque le président Biden et la présidente Pelosi, tous deux catholiques, ont ouvertement soutenu la campagne en faveur du rétablissement du "droit" à l'avortement dans tout le pays. Le pape a non seulement omis de réprimander Biden et Pelosi pour cette position scandaleuse ; non seulement omis de soutenir les évêques qui ont mis en oeuvre des censures canoniques contre de tels politiciens, mais est allé à l'extrême en critiquant ces évêques (bien qu'ils ne fassent pas de noms), arguant que de telles censures (comme l'excommunication) "ne sont pas pastorales" et sont "cause de problèmes politiques."

Or ce document pontifical (Desiderio desideravi) affirmant que "le vêtement de la foi" est "tout ce qu'il faut" pour être admis au banquet eucharistique, semble apporter une justification théologique à cette attitude, qu'on aurait pu croire

simplement fruit de l'opportunisme politique. Ce scandale a d'ailleurs eu une confirmation éclatante par la coïncidence que Nancy Pelosi a reçu la Sainte Communion dans la basilique Saint-Pierre, le jour de la fête de Pierre et Paul, le jour même où *Desiderio desideravi* été publié. Une telle attitude de la part du pape est bien entendu à l'opposé de la véritable "pastorale", puisque le premier devoir du pasteur spirituel est d'avertir le pécheur, et particulièrement le pécheur public, non seulement de la gravité de sa faute, mais des dommages immenses causés à des millions de catholiques qui sont ainsi trompés et amenés à penser que cela peut être un comportement acceptable et orthodoxe.

L'enseignement de la foi catholique sur la réception de la Sainte Eucharistie

La récente Lettre apostolique *Desiderio desideravi*, donnée le 29 juin 2022, fête des SS. Pierre et Paul déclare :

5. Le monde ne le sait toujours pas, mais tout le monde est invité au souper aux noces de l'Agneau (Ap 19:9). Pour être admis à la fête, il suffit d'avoir le vêtement de noces de la foi qui découle de l'écoute de sa Parole (cf. Rm 10, 17). [Il mondo ancora non lo sa, ma tutti sono invitati al banchetto di nozze dell'Agnello (Ap 19,9). Per accedervi occorre solo l'abito nuziale della fede che viene dall'ascolto della sua Parola (cfr. Rm 10,17)[...].

Le sens naturel de ces mots est que la seule exigence pour qu'un catholique reçoive dignement la Sainte Eucharistie est la possession de la vertu de foi, par laquelle on croit à l'enseignement chrétien parce qu'il est divinement révélé. De plus, dans l'ensemble de la Lettre apostolique, il y a un silence sur ce thème essentiel du repentir du péché pour la digne réception de l'Eucharistie.

Ce sens naturel contredit la foi de l'Église catholique. L'Église catholique a toujours enseigné que pour recevoir la Sainte Eucharistie dignement et sans péché, les catholiques doivent recevoir l'absolution sacramentelle, si possible, pour tous les péchés mortels qu'ils peuvent avoir commis et obéir à toutes les autres lois de l'Église concernant la réception de l'Eucharistie (comme, par exemple, les lois concernant le jeûne avant la réception de l'Eucharistie). Cependant, si un catholique est incapable de confesser des péchés mortels mais a une raison grave de recevoir l'Eucharistie (comme un prêtre qui peut être tenu de célébrer la messe à un moment donné mais qui est incapable de se confesser), une telle personne doit être sûr au mieux de sa capacité qu'il a une contrition parfaite pour tous les péchés mortels qu'il peut avoir commis.

L'affirmation selon laquelle la foi est la seule exigence pour une réception digne de la Sainte Eucharistie a été condamnée par le Concile de Trente comme une hérésie.

Concile saint et oecuménique de Trente, Décret sur le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie (11 octobre 1551).

Chapitre VII. La préparation qui doit être employée pour recevoir dignement la Sainte Eucharistie

S'il ne convient à personne de s'approcher d'aucune des fonctions sacrées, sauf solennellement, certainement, plus la sainteté et la divinité de ce sacrement céleste sont comprises par un chrétien, plus il doit diligemment prendre garde de ne pas s'approcher pour le recevoir sans grande révérence et sainteté [can. 2], surtout quand nous lisons chez l'Apôtre ces paroles pleines de terreur : "Celui qui mange et boit indignement, mange et boit un jugement sur lui-même, ne discernant pas le corps du Seigneur" [1 Cor. 11 :29]. Par conséquent, le précepte : "Que l'homme fasse son examen" [1 Cor. 11:28], doit être rappelé à l'esprit par celui qui souhaite communiquer. Or l'usage ecclésiastique déclare que cet examen est nécessaire, que nul, conscient d'un péché mortel, quelque contrit qu'il se semble à lui-même, doit s'approcher de la Sainte Eucharistie sans confession sacramentelle préalable. Ceci, a décrété le saint synode, doit toujours être observé par tous les chrétiens, même par les prêtres auxquels, par leur office, il peut incomber de célébrer, pourvu que les recours d'un confesseur ne leur manquent pas. Mais si, dans une nécessité

urgente, un prêtre doit célébrer sans confession préalable, qu'il se confesse le plus tôt possible.

Canon 11. Si quelqu'un dit que la foi seule est une préparation suffisante pour recevoir le sacrement de la très sainte Eucharistie, qu'il soit anathème. [Si quis dixerit, solam fidem esse sufficientem praeparationem ad sumendum sanctissimum eucharistiae sacramentum, anathema sit.]

Cette affirmation contredit également les canons 915 et 916 du Code latin de droit canonique et les canons 711 et 712 du Code oriental de droit canonique.

Code latin de droit canonique

Canon. 915 Ceux qui ont été excommuniés ou interdits après l'imposition ou la déclaration de la peine et ceux qui s'obstinent à commettre un péché grave et manifeste ne seront pas admis à la sainte communion.

Canon. 916 Celui qui a conscience d'un péché grave ne doit pas célébrer la messe ou recevoir le corps du Seigneur sans confession sacramentelle préalable, à moins qu'il n'y ait un motif grave et qu'il n'y ait aucune possibilité de se confesser ; dans ce cas, la personne doit se souvenir de l'obligation de faire un acte de contrition parfaite qui comprend la résolution de se confesser le plus tôt possible.

Code oriental de droit canonique

Canon 711. Une personne qui a conscience d'un péché grave ne doit pas célébrer la Divine Liturgie ni recevoir la Divine Eucharistie à moins qu'il n'y ait un motif sérieux et qu'il n'y ait aucune possibilité de recevoir le sacrement de pénitence ; dans ce cas, la personne doit faire un acte de contrition parfaite, y compris l'intention de se confesser le plus tôt possible.

Canon 712. Il est interdit à ceux qui sont publiquement indignes de recevoir la Divine Eucharistie.

Le but de ces canons est d'empêcher le péché grave de la part de la personne recevant indignement l'Eucharistie, d'empêcher le scandale et d'empêcher la profanation du sacrement par une telle réception indigne. Ces canons sont toujours en vigueur. Elles ne peuvent être valablement abrogées, car leur contenu exprime la loi divine concernant l'Eucharistie qui est enseignée dans les Saintes Écritures et la Sainte Tradition. C'est ce qu'a souligné la Déclaration du 24 juin 2000 du Conseil pontifical pour les textes législatifs, concernant l'admission à la sainte communion des fidèles divorcés remariés :

Le code de droit canonique établit que "ceux à qui la peine d'excommunication ou d'interdit a été prononcée ou déclarée, et les autres qui s'obstinent à commettre un péché grave et manifeste, ne doivent pas être admis à la sainte communion" (can. 915). ... L'interdiction contenue dans le canon cité, par sa nature, dérive du droit divin et transcende le domaine des lois ecclésiastiques positives : ces dernières ne peuvent introduire de changements législatifs qui s'opposeraient à la doctrine de l'Église. Le texte scripturaire sur lequel la tradition ecclésiale s'est toujours appuyée est celui de saint Paul : "Cela signifie que quiconque mange le pain ou boit la coupe du Seigneur pèche indignement contre le corps et le sang du Seigneur. Un homme doit d'abord s'examiner lui-même, ensuite il doit manger du pain et boire de la coupe.

Le pape François a indiqué par ses paroles et ses actions qu'il partage le point de vue exprimé par le sens naturel des paroles de *Desiderio desideravi* citées ci-dessus.

Dans son Angélus pour la fête du "Corpus Domini" le 6 juin 2021, le Pape François a dit :

... il y a une autre force qui ressort de la fragilité de l'Eucharistie : la force d'aimer ceux qui se trompent. C'est la nuit où il est trahi que Jésus nous donne le Pain de Vie. Il nous fait le plus grand cadeau alors qu'il sent le plus profond abîme de son cœur : le disciple qui mange avec lui, qui trempe le morceau dans la même assiette, le trahit. Et la trahison est la pire des souffrances pour celui qui aime. Et que fait Jésus ? Il réagit au mal par un plus grand bien. Il répond au "non" de Judas par le "oui" de la miséricorde. Il ne punit pas le pécheur, mais donne plutôt sa vie pour lui ; Il paie pour lui. Lorsque nous recevons l'Eucharistie, Jésus fait de même avec nous : il nous connaît ; il sait que nous sommes pécheurs ; et il sait que nous commettons beaucoup d'erreurs, mais il ne renonce pas à joindre sa vie à la nôtre. Il sait que nous en avons besoin, car l'Eucharistie n'est pas la récompense des saints, non, c'est le Pain des pécheurs . C'est pourquoi il nous exhorte : « N'ayez pas peur ! Prenez et mangez. »

L'affirmation selon laquelle l'Eucharistie n'est pas la récompense des saints mais le pain des pécheurs pourrait être comprise dans un sens orthodoxe si elle est prise isolément. Cependant, placé dans le contexte de la réception de l'Eucharistie par Judas mentionné dans le discours de l'Angélus (cf. Jean 13, 23-27), et dans le contexte des autres paroles et actions du pape François, il suggère que le renoncement au péché n'est pas nécessaire pour que la réception de l'Eucharistie soit agréable à Dieu. Cette opinion est confirmée par la déclaration suivante du *Desiderio desideravi* : "En effet, toute réception de communion au Corps et au Sang du Christ a déjà été désirée par lui lors de la Cène" (n. 6).

L'enseignement du Concile de Trente cité plus haut condamne la position de Martin Luther sur la foi et la justification. Le pape François a exprimé publiquement son accord avec les positions condamnées de Luther. Lors d'une conférence de presse en vol le 26 juin 2016, le pape François a déclaré :

Je pense que les intentions de Martin Luther ne se sont pas trompées ; c'était un réformateur. Peut-être que certaines de ses méthodes n'étaient pas bonnes, bien qu'à cette époque, si vous lisez l'histoire du Pasteur, par exemple - il était un luthérien allemand qui a connu une conversion lorsqu'il a étudié les faits de cette période ; il est devenu catholique - nous voyons que l'Église n'était pas exactement un modèle à imiter. Il y avait de la corruption et de la mondanité dans l'Église ; il y avait un attachement à l'argent et au pouvoir. C'était la base de sa protestation. Il était aussi intelligent et il est allé de l'avant en justifiant ses raisons. De nos jours, luthériens et catholiques, et tous les protestants, sont d'accord sur la doctrine de la justification : sur ce point très important, il ne s'est pas trompé.

Le jour où *Desiderio desideravi* a été publié, le pape François a reçu en audience Nancy Pelosi, présidente de la Chambre des représentants des États-Unis. Nancy Pelosi s'est vu interdire publiquement de recevoir la communion en vertu du canon 915 par son ordinaire, l'archevêque Salvatore Cordileone. Les motifs de cette mesure étaient son soutien politique constant à la légalisation complète de l'avortement jusqu'à la naissance. Après l'audience avec le pape François, Nancy Pelosi a reçu la communion lors d'une messe à Saint-Pierre présidée par le pape François, provoquant le scandale des catholiques du monde entier. Interrogé sur sa réception illégale de la communion, le pape François n'a exprimé aucune désapprobation à son égard. Au lieu de cela, il a répondu en disant : "Quand l'Église perd sa nature pastorale, quand un évêque perd sa nature pastorale, cela cause un problème politique. C'est tout ce que je peux dire.

La Lettre apostolique *Desiderio desideravi* n'est pas un enseignement infaillible, car elle ne satisfait pas aux conditions nécessaires à l'exercice de l'infaillibilité papale. Le canon du Concile de Trente est un exercice de l'autorité enseignante infaillible de l'Église. Par conséquent, la contradiction entre *Desiderio desideravi* et la doctrine définie du Concile de Trente ne falsifie pas la prétention de l'Église catholique à être infailliblement guidée par l'Esprit Saint lorsque, par l'exercice de sa fonction enseignante, elle exige de tous les catholiques qu'ils croient à une doctrine aussi étant divinement révélé. Sur la possibilité qu'un pape enseigne publiquement l'erreur, voir la *Correctio filialis* adressée au pape François par un certain nombre d'érudits catholiques (<https://www.correctiofilialis.org>), et

les discussions dans le livre *Defending the Faith against Present Heresies* (Arouca Press, 2021). Aucun catholique ne peut croire ou agir sur une déclaration papale si elle contredit la foi catholique divinement révélée.

Nous, soussignés, confessons la foi catholique concernant la digne réception de l'Eucharistie telle qu'elle est définie par le Concile de Trente, selon laquelle la foi seule n'est pas une préparation suffisante pour recevoir le sacrement de la très sainte Eucharistie. Nous encourageons tous les évêques et clercs de l'Église catholique à confesser publiquement la même doctrine sur la digne réception de l'Eucharistie et à appliquer les canons connexes afin d'éviter un scandale grave et public. »

[Signé.]

Veuillez consulter ici la liste des premiers signataires. Les universitaires et les membres du clergé sont invités à nous contacter s'ils souhaitent signer ce document : mhickson@lifesitenews.com

Signataires

Mgr Joseph Strickland, évêque de Tyler

Mgr René Henry Gracida, évêque émérite de Corpus Christi

Mgr Robert Mutsaerts, évêque auxiliaire de S'Hertogenbosch aux Pays-Bas

Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire d'Astana, Kazakhstan

Pr. James Altmann

Dr Heinz-Lothar Barth, jusqu'en 2016 professeur de latin et de grec à l'Université de Bonn

Donna F. Bethell, JD

James Bogle, Esq., MA TD VR, avocat et ancien président d'Una Voce International

Diacre Philip Clingerman OCDS BS, BA, MA [Théologie]

Diacre Nick Donnelly, MA

Anthony Esolen, PhD

Diacre Keith Fournier, JD, MTS, MPhil

Matt Gaspers, rédacteur en chef, Catholic Family News

Père Stanislaw C. GibziDski, Reading, Royaume-Uni

Maria Guarini, STB, éditrice du site Chiesa e postconcilio

Sarah Henderson, DCHS, MA (éducation religieuse et catéchèse), BA

Dr Maike Hickson, PhD, journaliste

Dr Robert Hickson , professeur à la retraite de littérature et de philosophie

Dr Dr Rudolf Hilfer, Stuttgart, Allemagne

Dr Rafael Huentelmann, rédacteur en chef, METAPHYSICA

Steve Jalsevac, co-fondateur et président, LifeSiteNews.com

Dr Peter A. Kwasniewski, Ph.D.

Dr John Lamont, DPhil

Pr. Elias Leyds, CSJ, diocèse de Den Bosch, Pays-Bas

Pr. John P. Lovell

Dr César Félix Sanchez Martinez. Professeur de Philosophie de la Nature au Séminaire archidiocésain Saint-Jérôme d'Arequipa (Pérou)

Diacre Eugene McGuirk

Martin Mosebach

Brian M. McCall, rédacteur en chef, Catholic Family News

Patricia McKeever, B. Éd. M.Th., rédacteur en chef, Catholic Truth (Écosse)

Julia Meloni, BA Yale, AM Harvard, auteur

Pr. Cor Mennen, lic. droit canonique, ancien professeur de séminaire

Pr. Michel Menner

Dr. Sebastian Morello, BA, MA, PhD, éditeur d'essais pour The European Conservative

Pr. Gerald E. Murray, JCD, Pasteur, Église de la Sainte Famille, New York, NY

Georges Neumayr, auteur

Pr. Guy Pages

Paolo Pasqualucci, ret. professeur de philosophie, Université de Pérouse, Italie

Dr. Claudio Pierantoni, Universidad de Chile, PhD Histoire du christianisme, PhD Philosophie

Dr Carlo Regazzoni, philosophe de la culture

Dr John Rist, professeur émérite de lettres classiques et de philosophie, Université de Toronto, FRSC

Eric Sammons, rédacteur en chef, Crisis Magazine

Edward Schaefer, président, The Collegium

Wolfram Schrems, mag. théol., Mag. phil.

Paul A. Scott PhD, FRSA, FRHistS, FCIL, CL, Professeur agrégé de français et Professeur Cramer, Faculté affiliée du Gunn Center for the Study of Science Fiction, Faculté affiliée du Ad Astra Center for Science Fiction and Speculative Imagination, General Éditeur de The Year's Work in Modern Language Studies (Brill) Département d'études françaises, francophones et italiennes, Université du Kansas, États-Unis

Anna Silvas, BA, MA, PhD, chercheuse principale adjointe, Université de la Nouvelle-Angleterre, Australie

Dr Michael Sirilla, PhD

Anthony P. Stine, PhD

Dr Gerard JM van den Aardweg, Pays-Bas

Dr phil. habil. Berthold Wald, professeur à la retraite, Faculté de théologie de Paderborn, Allemagne

John-Henry Westen, co-fondateur et rédacteur en chef de LifeSiteNews.com

Elizabeth Yore, Esq., Fondatrice, Yore Children

John Zmirak, PhD

Signataires supplémentaires

Pr. Edward B.Connolly

Christina Fox, BA BDiv., chercheuse indépendante

Adrie AM van der Hoeven MSc, auteur de jesusking.info

Pr. Tyler Johnson

Edgardo J. Cruz Ramos, président, Una Voce Porto Rico

Prof. Leonard Wessell (retraité), PhD, D.Phil, Doctorado

Sites sources :

[Christ Roi over blog](#)

[lifesitenews](#)

Voir notamment aussi :

[cathch](#)